



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

Montreuil, le 26 Février 2010

**Monsieur le Ministre du Budget,
Des Comptes publics et de la Fonction publique
Monsieur Eric WOERTH
139, rue de Bercy
75012 PARIS**

Objet : préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Nous ne pouvons que constater la dégradation de la qualité des modes d'accueil de la Petite Enfance au regard des nouvelles réglementations. Cela se traduit par moins de personnels encadrant, moins qualifiés, ce qui entraîne une baisse de la qualité du service public rendu aux usagers.

Le personnel revendique :

- _ Le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants.
- _ Le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement.
- _ Un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes.
- _ L'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective.
- _ Le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille, qui le souhaite, puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école maternelle.
- _ L'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive « services ».

C'est pourquoi, la Fédération C.G.T des Services Publics appelle les agents de ce secteur à s'inscrire dans la journée nationale d'actions, de grève et de manifestations.

Le jeudi 11 mars 2010 de 0h à 24 heures

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération C.G.T des Services Publics

Baptiste TALBOT
Secrétaire général

